

# PH MOINS 40

## LIQUIDE CONCENTRÉ



### CARACTERISTIQUES :

Acide sulfurique à 40%  
BAISSE LE pH  
Recommandé pour régulation automatique de pH  
Produit acide liquide prêt à l'emploi permettant d'abaisser le pH de l'eau lorsque ce dernier est supérieur à 7,5  
Diminue la dureté d'une eau carbonatée  
Permet d'abaisser le pH d'équilibre et limite la formation de calcaire  
Augmente la rémanence et l'efficacité des désinfectants  
Prévient l'irritation des yeux et de la peau

VENTE  
INTERDITE  
au grand  
PUBLIC



### MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

- Pour une eau calcaire (TH>15°F), 1L de pH MOINS 40 LIQUIDE permet de diminuer de 0,4 unité pH pour un volume de 100m<sup>3</sup> d'eau.
- Verser le pH MOINS 40 LIQUIDE devant les buses de refoulement et sur l'intégralité du bassin, filtration en marche.

IMPORTANT : Procéder par étapes successives pour rectifier le pH.

### CONDITIONNEMENT :

Bidon de 20 L, palette de 28 bidons (disponible en bidon perdu ou consigne)  
Également disponible en fut 200L, container de 1000L ou en vrac (de 1000 L à 24T)



### COMPOSITION :

Acide sulfurique à 40% (CE 231-639-5)

### SECURITE :

*Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité.*

*Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél : 05.61.49.33.33*

Mention d'avertissement : DANGER

Mentions de danger : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : Tenir hors de portée des enfants. Ne pas respirer les brouillards/ vapeurs/ aérosols.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

EN CAS D'INHALATION : trans porter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Pour le grand public : éliminer l'emballage vide et/ou les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets,

par exemple par apport en déchetterie.



UN 2796

8

